



**La Marie Debout  
Centre d'éducation  
des femmes**

# **MOI, JE M'IMPLIQUE!**

**RÉPERTOIRE D'INSTANCES  
MONTRÉALAISES OÙ LES FEMMES  
PEUVENT SIÉGER**

**OCTOBRE 2007**

## LA MARIE DEBOUT, CENTRE D'ÉDUCATION DES FEMMES

La Marie Debout est un milieu de vie géré par et pour les femmes, où chacune, indépendamment de son âge, état civil, nationalité ou orientation sexuelle trouve un espace pour exister et s'exprimer. Ici, pas de dossier, de thérapie ni de diagnostic; les participantes sont aux commandes de leur vie et les travailleuses agissent comme soutien dans leur démarche. Établi depuis 1982 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, le centre propose aux femmes un lieu d'appartenance, de socialisation, d'entraide et d'action. La Marie Debout est l'un des 106 centres membre de l'*R des centres de femmes du Québec*. La Marie Debout prône une intervention qui respecte l'autonomie des femmes.

### Pour joindre l'équipe de La Marie Debout:

4001 Ste-Catherine Est  
Montréal (Québec) H1W 2G7  
Téléphone : 514-597-2311  
Télécopie : 514-597-2798  
lmd@bellnet.ca

**Ce répertoire a été rendu possible grâce à une subvention du programme  
À égalité pour décider du Secrétariat à la Condition Féminine du Québec.**



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	P. 5
POURQUOI S'IMPLIQUER	P. 7
INSTANCES DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT	P. 8
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	
CENTRE DE FEMMES	P. 9
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE	P. 11
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE	P. 13
MOUVEMENT POUR UNE DÉMOCRATIE NOUVELLE	P. 15
COLLECTIF FÉMINISME ET DÉMOCRATIE	P. 16
GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE	P. 17
INSTANCES DE TRAVAILLEURS ET DE TRAVAILLEUSES	
SYNDICAT	P. 19
COOPÉRATIVES	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS	P. 20
ORGANISMES DE CONSULTATION LIÉS AUX AFFAIRES MUNICIPALES	
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE MON ARRONDISSEMENT	P. 22
LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES	P. 23
COMITÉ FEMMES DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUÉS	P. 25
FORUM DES CITOYENS AÎNÉS DE MONTRÉAL	P. 27
FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	P. 28
CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL	P. 30
CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL	P. 31
INSTITUTIONS	
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	P. 32
ASSOCIATION ÉTUDIANTE	P. 33
CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	P. 34
EN GUISE D'INVITATION...	P. 36



*La participation égale des femmes et des hommes dans les sphères de pouvoir, tant politique qu'économique, est une condition essentielle à une bonne gouvernance axée sur les besoins de toute la population. Le Québec doit poursuivre le chemin vers l'égalité pour les femmes et l'accès égalitaire à tous les lieux institutionnels et communautaires, tant au niveau local, régional et national.*

Michèle Asselin, Fédération des Femmes du Québec

Les femmes participent aux processus de prise de décisions de différentes façons, notamment à titre de parent, de membre d'une famille, de militante, de travailleuse, de consommatrice, parfois de syndiquée, d'entrepreneure, de représentante d'organisation. Plusieurs femmes sont déjà membres actives dans leur communauté, leur quartier, leurs groupes d'intérêts, leur ville. Par toutes ces implications, ces femmes s'approprient le pouvoir de décider, confirmant leur volonté de réaliser un projet de société où leur vécu citoyen compte.

Toutefois, malgré d'énormes progrès réalisés, la participation des femmes aux décisions sociales et économiques reste encore aujourd'hui minoritaire : elle plafonne souvent autour des 30%.

**Par ce simple fait, la société se prive d'une grande partie de sa richesse humaine, les femmes ne sont-elles pas 52% de la société!**



Les femmes de *La Marie Debout* soutiennent qu'il est nécessaire de faire une place aux femmes dans les enceintes du pouvoir. Encore faut-il que les femmes sachent où elles peuvent s'impliquer. Ce répertoire s'adresse donc à celles qui ont le désir de s'impliquer dans leur milieu et dans les décisions qui les concernent. Il vise également à convaincre toutes celles qui douteraient en leur capacité d'influencer.

**En participant activement à diverses instances décisionnelles, vous pouvez contribuer au développement de votre communauté, à la promotion des intérêts collectifs des femmes, à l'égalité...**










**Vous êtes citoyennes à part entière! Vous pouvez, vous aussi, siéger et influencer! Décider, c'est possible et c'est profitable autant pour soi que pour les autres.**

Nous considérons que tous les endroits sont ou devraient être accessibles aux femmes. Nous jugeons que les femmes compétentes sont nombreuses et il serait profitable qu'elles investissent davantage les lieux de pouvoir et de décision. Ce guide tentera de vous présenter divers types d'endroits de participation et d'engagement. Selon nous, tous les endroits se doivent d'accueillir votre candidature, toutefois certains endroits manifestent déjà une ouverture plus importante à l'engagement des femmes. Dans les pages qui suivent, nous verrons quel est le profil de ces lieux de décisions, celui des gens qui y siègent ainsi que les mandats qui leurs sont demandés. Autant de questions que nous tenterons d'éclairer pour que chacune trouve le lieu où son influence pourra porter pour elle et pour les autres.



## POURQUOI S'IMPLIQUER?

**Parce que s'impliquer c'est:**

-  Pouvoir influencer des décisions;
-  Donner son avis;
-  Supporter une cause;
-  Soutenir un organisme;
-  S'engager dans le développement de sa localité;
-  Acquérir une expérience;
-  Parfaire ses compétences;
-  Mieux connaître son milieu ou une situation;
-  Développer son réseau de contacts.

Concrètement, l'engagement dans un poste de décision se traduit par une adhésion à une cause ou à la mission d'un organisme ou d'une instance et par le désir de contribuer à son avancement. C'est un acte posé par une personne qui agit de son plein gré, de son propre droit, par ses propres moyens, talents ou habiletés et d'après ses intérêts ou penchants particuliers sans pour cela obtenir des honoraires, gains, valeurs ou faveurs.

**Nul besoin d'avoir toutes les compétences pour s'impliquer, car s'engager c'est apprendre tout en rendant service, c'est acquérir de l'expérience, développer ses forces, ses talents et ses connaissances en vue du bien commun.**



## INSTANCES DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT

Plusieurs organismes ou instances requièrent la contribution d'individuEs et ce, autant dans leur fonctionnement qu'afin d'obtenir des expertises, de recevoir des appuis, de faire des pressions pour une cause. Sachez qu'il existe certainement un ou plusieurs organismes dans votre localité qui cherchent des membres prêtes à s'impliquer.

**N'hésitez pas à leur offrir vos services : écoles, associations étudiantes, organismes communautaires, organismes culturels, instances de consultation... que de richesse en termes de siège et de représentation. Chaque opportunité est à saisir, impliquez-vous!**

Il y a peut-être une cause qui vous intéresse mais vous ne savez pas vers quel organisme vous tourner? Qu'à cela ne tienne! Les regroupements d'organismes régionaux ou nationaux se feront un plaisir de vous référer aux endroits appropriés. N'hésitez plus!

Si vous êtes une femme d'affaires montréalaises, *La Chambre de commerce du Montréal métropolitain* offre un service de bénévoles d'affaires. Leur mandat est de faciliter l'implication des gens d'affaires dans la communauté, que ce soit par le biais d'organismes communautaires ou d'organismes culturels. Pour plus de renseignements, consultez leur site internet au [www.benevolesdaffaires.org](http://www.benevolesdaffaires.org) ou téléphonez leur au :

(514) 395-6011.



## ORGANISMES COMMUNAUTAIRES



### Centre de femmes

Il y a plus d'une centaine de centres de femmes au Québec, mis sur pied et fréquentés par des femmes. Les centres de femmes sont gérés par et pour les femmes de leur milieu. Ils sont ouverts à toutes les femmes. Ils représentent un lieu d'appartenance, une alternative à l'isolement, un réseau d'éducation et d'action. Ils sont des lieux de conscientisation et d'expérimentation.

L'approche des centres de femmes est clairement féministe; on reconnaît que les femmes subissent une discrimination spécifique dans tous les domaines (socialisation, relations personnelles, marché du travail, monde politique...) et on veut changer les choses ! Tout en conservant leur spécificités et leurs couleurs, chaque centre offre trois types d'activités : les **services** (référence, soutien individuel, halte-garderie, accompagnement...), les **activités éducatives** (café-rencontre, ateliers, groupes d'entraide, théâtre, journal...) et les **actions collectives** pour l'égalité des femmes et la justice sociale (participation au conseil d'administration, manifestations, représentation auprès des éluEs et des instances locales et régionales, journée internationale des femmes, développement régional, sécurité des femmes...).

Les femmes qui fréquentent les centres sont des participantes à part entière, non des clientes ou des consommatrices de services. À ce titre, elles sont encouragées à participer activement à la vie démocratique du centre à travers des structures souples et accessibles : assemblée générale, conseil d'administration ou collective, comités de travail ou d'action. Pour connaître le centre de femmes de votre milieu, vous pouvez contacter L'R des centres de femmes du Québec, soit par téléphone au (514) 876-9965 ou visiter leur site internet: le [www.rcentres.qc.ca](http://www.rcentres.qc.ca).



Dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, le centre de femmes s'appelle *La Marie Debout, centre d'éducation des femmes*. Établi depuis 1982 dans le quartier, le centre propose un lieu d'appartenance, de socialisation, d'entraide et d'action. Ici, pas de dossier ni de diagnostic, les participantes sont aux commandes de leur vie et les travailleuses agissent comme soutien dans leur démarche. Le centre est géré par une collective formé de 9 administratrices dont 7 membres élues en Assemblée Générale Annuelle et 2 représentantes des travailleuses. Le mandat des membres élues est de 2 ans et celles-ci se rencontrent de 8 à 10 reprises au courant de l'année. Leur travail comme administratrice est de s'assurer, avec les travailleuses, de la bonne gestion de leur centre. Ainsi, ces femmes veillent aux orientations de l'organisme, s'assurent que les actions du centre correspondent aux besoins et aux désirs de ses membres en plus de surveiller la santé financière de l'organisme.

---

### **La Marie Debout, centre d'éducation des femmes**

4001, Ste-Catherine Est  
Montréal (Québec) H1W 2G7  
Téléphone : (514) 597-2311  
Courriel : lmd@bellnet.ca





## Corporation de Développement Économique et Communautaire

Beau lieu d'implication locale, les *Corporations de Développement Économique et Communautaire* (CDEC) se préoccupent de la valorisation de leur territoire et de la qualité de l'environnement. Ils favorisent une approche de développement économique communautaire qui se veut globale, intégrée, basée sur la concertation, la mobilisation et la participation de l'ensemble des acteurs de la collectivité. Les quatorze CDEC sont regroupées au sein du Regroupement des CDEC du Québec. Pour trouver la CDEC de votre quartier, visitez le site internet suivant : **[www.lescdec.qc.ca](http://www.lescdec.qc.ca)**.

Pour mieux connaître la vision d'une CDEC, il faut savoir que l'approche de développement économique communautaire [...] *peut être définie comme un processus permettant aux collectivités d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes économiques afin de renforcer leurs capacités communautaires à long terme et de favoriser l'intégration d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Le DÉC donne la priorité à une approche holistique du développement économique : il vise le développement des entreprises et de l'employabilité; la création d'emplois et l'intégration sociale des personnes exclues; l'activité économique ainsi que les services de logement et les services locaux. Il diffère également d'approches conventionnelles de développement économique en ce sens qu'il demande la participation de la société civile concernant des enjeux tels que la gouvernance locale et la mise en œuvre d'outils de développement pour servir la collectivité.*<sup>1</sup>

Ce n'est pas toutes les CDEC qui ont des représentantEs citoyenNEs dans leur administration. Dans le quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la CDEST compte un collège des citoyens permettant ainsi à des résidentEs de s'impliquer dans le développement de leur quartier.

---

<sup>1</sup> (1)Chantier de l'économie sociale, Réseau canadien de développement économique communautaire, Alliance de recherche universités – communautés en économie sociale, **Économie sociale et développement économique communautaire au Canada : prochaines étapes relatives à la politique publique**, Montréal, 2005, pp. 20-21.



La structure démocratique de la *CDEST* permet à la société civile via des individuEs d’agir en tant qu’acteurE du développement local. Elle s’articule à travers divers collèges tels celui des affaires, le collège communautaire, le collège des citoyens, le collège syndical, le collège institutionnel, le collège municipal ainsi que celui du personnel. Les collèges de la *CDEST* se réunissent plusieurs fois durant l'année pour débattre des enjeux en matière de développement économique communautaire et se prononcent sur les orientations de la Corporation ainsi que sur les stratégies d'interventions à mettre en place pour l'amélioration de la qualité de vie dans l'arrondissement. Ces rencontres sont organisées par les représentantEs des collèges qui veillent à ce que les préoccupations et les propositions exprimées soient acheminées au conseil d'administration de la *CDEST*.

Les représentantEs siégeant au conseil d'administration de la *CDEST* sont éluEs lors de l'Assemblée Générale Annuelle pour un mandat de deux ans. Ces représentantEs sont désignéEs par leurs collèges respectifs avant d’être mis en nomination à l'Assemblée Générale Annuelle. Lors de cette assemblée, le/la présidentE présente les personnes qui ont posé leur candidature ainsi que le milieu qu'elles se proposent de représenter. Les membres en règle de la *CDEST* élisent ainsi chaque année leurs représentantEs au conseil d'administration.

---

## CDEST

2030, boulevard Pie IX, bureau 201  
Montréal (Québec) H1V 2C8  
Téléphone : 514-256-6825  
Courriel : [info@cdest.qc.ca](mailto:info@cdest.qc.ca)  
Site internet : [www.cdest.qc.ca](http://www.cdest.qc.ca)



## Centre de la petite enfance (CPE)

Plusieurs types de services de garde existent à travers les CPE :

- Garde en installation et en milieu familial
- Garde à horaire atypique et en milieu de travail

Dans les CPE, les parents sont non seulement reconnus comme les maîtres d'œuvre et les premiers responsables du bien-être et du développement de leurs enfants, mais ils sont aussi au centre du processus décisionnel. Les conseils d'administration des CPE sont constitués au 2/3 de parents bénévoles, utilisateurs de services, ce qui leur permet d'être au cœur des décisions et de s'assurer, en collaboration avec l'équipe du CPE, de la qualité des services offerts aux enfants. Ils contribuent, en outre, à donner une couleur locale à chaque CPE et à présenter une offre de services adaptés aux besoins des familles de leur communauté. À l'échelle du Québec, quelques 7 000 parents bénévoles siègent aux conseils d'administration d'environ 1 000 CPE.

Les conseils d'administration des CPE sont formés d'un comité de parents composé de 5 parents élus par et parmi les parents usagers, d'unE membre du personnel et d'une personne qui leur est liée. Les fonctions du conseil d'administration sont les suivantes :

- L'application du programme éducatif ;
- L'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement ;
- La localisation ou le changement de localisation de l'installation ;
- L'aménagement et l'ameublement ;
- Les services fournis ;
- Le traitement des plaintes.

Une Assemblée Générale est tenue dans les trois mois suivant l'obtention du permis de CPE et, par la suite, une Assemblée Générale Annuelle a lieu chaque année avant le 15 octobre. Le comité de parents choisit unE présidentE et unE secrétaire parmi ses membres. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année.

Pour vous impliquer, demandez au personnel du CPE de votre enfant et pour en savoir davantage sur leur fonctionnement, visitez le site internet de *l'Association québécoise des centres de la petite enfance*.

---

### **Association québécoise des centres de la petite enfance**

6611, rue Jarry Est, bur. 200,  
Montréal (Québec) H1P 1W5  
Téléphone : 514-326-8008  
Télécopieur : 514-326-3322  
Courriel : [info@aqcpe.com](mailto:info@aqcpe.com)





## **Mouvement pour une Démocratie Nouvelle (MDN)**

Le *Mouvement pour une Démocratie Nouvelle* est un mouvement citoyen non partisan qui s'emploie à ce que le Québec dispose d'un mode de scrutin respectueux de la volonté populaire, permettant une représentation égale entre les femmes et les hommes, incarnant la diversité ethnoculturelle québécoise ainsi que le pluralisme politique, et attribuant une juste place aux régions. Le *MDN* se veut rassembleur et constitue une coalition regroupant de simples citoyenNEs, des syndicats, des gens d'affaires, des groupes communautaires, des associations étudiantes, des gens de gauche, des gens de droite, des souverainistes, des fédéralistes.

Le conseil d'administration du *Mouvement pour une Démocratie Nouvelle* est composé de 9 personnes dont unE présidentE, deux vices-présidentEs et d'unE trésorierE. Les personnes sur le conseil d'administration sont élues par l'Assemblée Générale Annuelle et se rencontrent sur une base mensuelle.

---

### **Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)**

C.P. Place-Versailles  
 Case postale 49059  
 7275, Sherbrooke est (local 32)  
 Montréal (Québec) H1N 3T6  
 Courriel : [info@democratie-nouvelle.qc.ca](mailto:info@democratie-nouvelle.qc.ca)  
 Site internet : [web@democratie-nouvelle.qc.ca](http://web@democratie-nouvelle.qc.ca)



## **Collectif Féminisme et Démocratie**

Dans la foulée du débat public initié par le *Mouvement pour une Démocratie Nouvelle* en 2002, des interrogations liées à la réforme des institutions démocratiques au Québec et en particulier, à la réforme du mode de scrutin, plusieurs militantes issues de tous les horizons ont décidé de se regrouper afin de créer le *Collectif Féminisme et Démocratie* (CFD). Le Collectif est un lieu d'auto-formation et d'échanges sur les questions politiques, un espace propice au débat pour identifier les enjeux féministes et un instrument pour arriver à une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les institutions politiques.

### **Les objectifs généraux du Collectif sont de deux ordres :**

- La représentation égalitaire des femmes à l'Assemblée nationale;
- La réforme du mode de scrutin afin d'y voir intégrer une part significative de proportionnelle.

Le Collectif est composé de femmes qui s'impliquent à titre personnel et qui oeuvrent dans divers milieux : groupes de femmes, syndicats, organismes culturels, enseignement universitaire, citoyennes issues de l'immigration, femmes impliquées en politique ou dans les affaires. Présentement, le Collectif peut compter sur l'engagement d'un réseau de plus de 400 femmes de partout au Québec. Cette petite organisation repose essentiellement sur l'implication de militantes bénévoles déterminées à agir pour que des changements se produisent au Québec dans le sens de ses objectifs.

---

### **Collectif Féminisme et Démocratie**

7053, 6e avenue,  
 Montréal (Québec) H2A 3E3  
 Courriel : [feminismeetdemocratie@yahoo.fr](mailto:feminismeetdemocratie@yahoo.fr)  
 Site internet : [www.feminismeetdemocratie.ca](http://www.feminismeetdemocratie.ca)



## **Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)**

Basé à Québec, le *Groupe Femmes, Politique et Démocratie* existe depuis 1998. Il est indépendant de tout parti et, de façon plus générale, de tout groupe de revendications. La mission du *Groupe Femmes, Politique et Démocratie* est d'éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique. Il s'agit, à travers cette mission, de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et de soutenir, auprès de tous et toutes, l'exercice plein et entier de la citoyenneté. Son but est donc d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les instances démocratiques québécoises. Pour ce faire, des activités d'information et de formation comme des colloques, des forums, des ateliers ou des conférences sont organisées, de même que des outils d'information et de formation (livre, pièce de théâtre, cours...). D'un autre côté, le *GFPD* s'assure de faire un réseautage efficace, c'est-à-dire de réaliser les alliances et les partenariats utiles à son action et à son rayonnement, que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde.

Concrètement, le Groupe tente de démystifier la question du pouvoir et de l'implication politique et ce, en dénonçant les préjugés quant à la candidature de femmes en politique. De plus, le GFPD aide les femmes à reconnaître leur capacité de siéger aux instances décisionnelles, il vise à outiller les femmes pour qu'elles se dirigent plus volontiers vers ces postes et ces milieux encore trop souvent perçus comme rébarbatifs.

Les trois types d'actions sont :

- L'École d'été femmes et démocratie;
- Le mentorat politique;
- L'École citoyenne (vulgarise sur internet certains concepts).



7 femmes forment le conseil d'administration et les administratrices se rencontrent successivement à Québec et à Montréal, de plus, l'utilisation de la vidéo-conférence facilite au besoin ces rencontres.

---

### **Groupe Femmes, Politique et Démocratie**

2750, chemin Sainte-Foy, bureau 209  
Québec (Québec) G1V 1V6  
Téléphone : (418) 658-8810  
info@gfpd.ca



## INSTANCES DE TRAVAILLEURSEs



### Les syndicats de travailleurs et travailleuses

Un syndicat est une association qui regroupe des personnes pour la défense ou la gestion d'intérêts communs. C'est une organisation de défense de l'intérêt des salariés (ouvrierÈREs, employéEs). Plusieurs milieu de travail sont régis par des syndicats que ce soit des syndicats nationaux ou plus locaux. Les revendications des syndicats portent principalement sur les salaires et les conditions de travail et, lors de restructurations au sein des entreprises qui peuvent conduire à des licenciements, sur le maintien d'emplois ou l'obtention d'indemnité de licenciement plus élevées. À ce but économique, s'agrège souvent une *action politique visant à la modification des institutions et des structures économique-politiques ou socio-économiques existantes*<sup>2</sup>. Certains syndicats, notamment ceux du secteur public, défendent en parallèle les conditions de travail de leurs membres et leur vision des services publics, que ce soit sur leur qualité ou sur leur expansion au sein de la société.

Un syndicat, c'est une organisation démocratique. Lorsqu'on est syndiqué, on paie une cotisation qui nous assure que nos intérêts seront défendus et qui nous donne droit à des services. Tous les membres d'un syndicat sont convoqués à des assemblées pour élire leurs dirigeantEs, préparer leurs demandes en vue de négociations et, bien sûr, décider d'accepter ou non les offres de l'employeur. Dans un syndicat, on peut aussi s'impliquer au sein du comité de condition féminine, de santé-sécurité, de négociation, de francisation, de retraite ou de tout autre comité mis sur pied pour répondre aux besoins des membres.

Si vous êtes syndiquée, impliquez-vous dans les divers comités notamment les comités femmes ou au sein du comité exécutif de votre syndicat.

---

<sup>2</sup> Inspiré de Wikipédia, L'encyclopédie libre.



## COOPÉRATIVES

Il existe plusieurs types de coopératives au Québec et ces dernières fonctionnent selon certains principes ou règles qui reposent sur des valeurs de prise en charge et de responsabilité personnelle et mutuelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. En fait, pour toutes les coopératives, les membres participent à la prise de décisions et élisent des représentantEs suivant le principe « unE membre, un vote ». Nous retrouvons des coopératives de consommateurs, de producteurs, de travail et de solidarité. Chacun de ces types de coopératives reposent sur des principes de participation et d'implication et se conforment à la loi sur les coopératives. Nous vous invitons, lorsque vous êtes membre d'une coopérative, à vous y impliquer. Pour en connaître davantage, vous pouvez visiter le site internet du ministère du Développement Économique, Innovation et Exportation. Afin d'illustrer notre propos, nous vous présentons le fonctionnement de la coopérative des Caisses populaires Desjardins.

### **Caisses populaires Desjardins**

Fondé depuis plus de 100 ans par Alphonse et Dorimène Desjardins. Le mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif en importance au Canada avec ses 5 millions de membres propriétaires.

En tant que membre, chacunE peut exercer son droit de vote lors des assemblées générales. Ces rencontres sont publicisées à tous les membres et chacunE peut y assister. De plus, ces rencontres visent entre autre à nommer des membres-dirigeantEs qui veilleront au fonctionnement usuel de leur caisse.

Les membres peuvent, à n'importe quel moment, manifester leur intérêt pour devenir dirigeantE éluE. Pour ce faire, n'hésitez pas à en parler à la direction générale de la caisse ou à unE employéE qui saura vous guider. Pour devenir dirigeantE éluE, il suffit de proposer sa candidature à l'un des postes disponibles durant la période de mise en candidature. Cette période se termine généralement quatre jours avant l'Assemblée



Générale Annuelle de la caisse. Les dirigeantEs ne sont pas nomméEs par la direction générale ou par le Mouvement Desjardins: ils/elles sont éluEs par les membres, réunis en Assemblée Générale Annuelle.

Le nombre de dirigeantEs éluEs varie d'une caisse à l'autre. Toutefois, au sein de la caisse, il y a toujours deux Conseils qui requièrent la contribution des membres : le conseil d'administration et le conseil de surveillance.

### **Le conseil d'administration :**

Le conseil d'administration est formé de 5 à 15 membres éluEs par les membres, réunis en Assemblée Générale Annuelle. Outre les réunions spécifiques du conseil, les dirigeantEs travaillent occasionnellement en comités pour approfondir certains dossiers. Le travail ne manque pas! Parmi ses principales responsabilités, le conseil d'administration :

- S'assure de l'intégration des valeurs coopératives dans les pratiques de la caisse;
- Établit les orientations et les politiques de la caisse ainsi que son plan d'affaires et son budget de fonctionnement;
- Embauche et encadre la personne qui assume les responsabilités de direction générale de la caisse;
- Contrôle la gestion financière et la gestion des risques de la caisse;
- S'assure de la satisfaction des membres;
- Représente la caisse dans la communauté et auprès du Mouvement Desjardins.

### **Le conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance est formé de 3 à 5 membres éluEs par les membres réunis en Assemblée Générale Annuelle. Ce conseil joue le rôle de chien de garde de la caisse en :

- surveillant les opérations et le fonctionnement de la caisse pour s'assurer que tout se déroule dans le respect des lois, des règlements, des normes et des règles de déontologie;



- traitant les plaintes qui lui sont adressées;
- formulant au besoin des observations, des recommandations et des avis pour améliorer le fonctionnement de la caisse.

---

### **Caisse populaire Desjardins Hochelaga-Maisonneuve**

3871, rue Ontario Est  
Montréal (Québec) H1W 1S7  
Téléphone : (514) 255-4477



## ORGANISMES DE CONSULTATION LIÉS AUX AFFAIRES MUNICIPALES



### **Comité consultatif d'urbanisme de mon arrondissement (CCU)**

Ce comité se compose de 6 membres désignéEs par le conseil d'arrondissement, dont 2 éluEs et 4 résidantEs de l'arrondissement choisiEs pour leur formation et leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture ou du patrimoine, mais également pour leurs connaissances générales de l'arrondissement.

Le *Comité consultatif d'urbanisme* a pour fonction d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations sur toutes les demandes relatives à une dérogation mineure, à un plan d'aménagement d'ensemble ou à un plan d'implantation et d'intégration architecturale. Le comité étudie et présente au conseil d'arrondissement des recommandations sur tout projet de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et sur toute question en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement. Toutefois, le comité a un pouvoir décisionnel relativement aux demandes de démolition de bâtiments.

Les recommandations et les avis du *CCU* permettent au conseil municipal de profiter de la contribution d'élueEs et de citoyenNEs, lesquelLEs peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la municipalité et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire. La mise sur pied d'un *CCU* permet donc de rapprocher les citoyenNEs des questions d'urbanisme. Dans certains cas, les éluEs et les citoyenNEs peuvent en plus fournir une expertise spécifique ou refléter les intérêts de certains groupes socio-économiques concernés par le développement commercial, la protection de l'environnement, la conservation du patrimoine.

Surveillez les appels de candidatures de votre arrondissement, une telle expérience est des plus enrichissante. Notons cependant que ces candidatures sont souvent sur invitation.



 **Le Conseil des Montréalaises**

En mai 2004, le conseil municipal de la Ville de Montréal a créé le *Conseil des Montréalaises*. Celui-ci agit en tant qu'instance consultative auprès de l'administration municipale sur toute question liée à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Par ses actions et réflexions, le *Conseil des Montréalaises* veut qu'une plus grande place soit faite aux femmes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

**Les dossiers :**

- Représentation des femmes en politique municipale;
- Politique d'égalité entre les femmes et les hommes;
- Femmes et logement;
- Ville de Montréal comme employeur.

Provenant d'horizons divers, les femmes, qui siègent sur cette instance, contribuent par leurs expertises à l'avancement des débats et décisions qui touchent les Montréalaises. Ces femmes cumulent des formations et des expériences en gestion et en développement de politiques sociales, en formation et en intervention dans les milieux gouvernementaux, universitaires et associatifs. Certaines proviennent des sphères légales, syndicales, communautaires et institutionnelles. Leurs intérêts personnels et professionnels recoupent tout ce qui touche de près ou de loin les conditions de vie des Montréalaises (immigration, citoyenneté, implication politique, logement, pauvreté).



Le *Conseil des Montréalaises* est composé de 15 membres, dont 1 présidente et 2 vice-présidentes. Ces membres ont été sélectionnées suite à un appel de candidature. Par la suite, le Conseil municipal a ratifié leur candidature. Les membres du *Conseil des Montréalaises* se rencontrent une fois par mois. Elles ont également mis sur pied plusieurs comités de travail sur diverses problématiques comme les élections municipales et les femmes et le dossier des femmes et du logement. La durée de leur mandat est de 3 ans. En plus du travail de ces femmes, le Conseil peut compter sur le soutien d'une professionnelle et d'une secrétaire pour réaliser ses objectifs. Pour vous impliquer, dans cette instance, surveillez l'appel de candidature.

---

### **Conseil des Montréalaises :**

1550, rue Metcalfe, 14e étage, suite 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514-872-9074

Courriel : [conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca](mailto:conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca)



## **Conseil interculturel de Montréal**

Le *Conseil interculturel de Montréal (CIM)* est une instance consultative créée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Il donne son avis au conseil de la Ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville. Le *CIM* est composé de 15 membres et fonctionne avec les mêmes règles que les autres organismes consultatifs.

### **Conseil interculturel de Montréal**

1550 rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 868-5809  
Courriel : [cim@ville.montreal.qc.ca](mailto:cim@ville.montreal.qc.ca)



## **Comité Femmes de la Conférence régionale des éluEs (CRÉ)**

En avril 1999, le *Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM)* adoptait une *Politique sur la place des femmes dans le développement de l'île de Montréal* et créait le *Comité Femmes et Développement Régional*. Depuis 2004, la *Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ)* remplace le *CRDÎM*. La mission du *comité Femmes de la CRÉ* est de promouvoir et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de l'île de Montréal en encourageant leur pleine participation à son développement économique, culturel, social et durable.

Par diverses actions, le comité Femmes favorise l'intégration et la prise en compte, par les instances locales et régionales, des intérêts et des besoins spécifiques des femmes du territoire et vise la présence paritaire femmes/hommes aux instances locales et régionales de développement.

### **Les dossiers :**

- La prise en compte des besoins et des réalités des femmes via:
  - Portrait socio-économique genré selon les arrondissements ;
  - Entrepreneuriat au féminin ;
  - Les Montréalaises et l'emploi ;
  - Concertation de partenaires montréalais ;
  - Représentation par le siège femme de la *CRÉ*.

- L'amélioration de la participation des femmes aux instances décisionnelles liées au développement local et régional via:
  - Création d'un réseau d'échanges, de concertation et d'influence pour les Montréalaises ;
  - Le mentorat politique au féminin ;
  - Suivi du Sommet de Montréal ;
  - Déclaration citoyenne ;
  - *Activité Militantes féministes et politique active* ;
  - *DiverCité* : L'impact des fusions municipales sur des clientèles particulières ;
  - Les aspirations des nouvelles retraitées.

Le comité est composé de 15 femmes qui oeuvrent comme représentantes des milieux syndicaux, municipaux, communautaires, publics, parapublics et privés. L'une d'elle agit à titre de présidente et une autre de vice-présidente. Trois autres femmes complètent le comité en agissant à titre de conseillères, mais sans droit de vote. Il faut noter que ces femmes impliquées peuvent également compter sur le soutien d'une coordonnatrice et d'une secrétaire.

---

### **Comité Femmes de la CRÉ**

1550 rue Metcalfe, bureau 810  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : (514) 842-2400  
Courriel : [mleahey@credemontreal.qc.ca](mailto:mleahey@credemontreal.qc.ca)





## Forum des citoyens aînés de Montréal

Le *Forum des citoyens aînés de Montréal* a été fondé en 1965 par un regroupement d'aînéEs qui voulaient défendre leurs intérêts. Cet organisme regroupe des personnes de 50 ans et plus et a pour mandat l'amélioration de la qualité de vie des aînéEs. Son champ d'action touche tous les aspects liés au bien-être des personnes de 50 ans et plus à savoir : le logement, le transport, le revenu, le maintien à domicile, la violence.

### Les objectifs du Forum sont :

- D'assurer le bien-être des personnes âgées par la défense de leurs droits et la recherche de solutions menant à l'amélioration de leur qualité de vie;
- De promouvoir la participation sociale des membres aux comités du Forum et dans toutes les sphères d'activités reliées aux personnes âgées;
- De planifier et organiser des actions collectives;
- De diffuser l'information concernant la situation des personnes âgées.

Plusieurs comités de travail existent au Forum dont le comité de maintien à domicile, le comité de la santé et du transport, le comité ethnoculturel, le groupe "récit de vie". Ainsi chacunE peut y trouver son compte. Le conseil d'administration compte 15 membres dont 5 sont sur le comité exécutif. Le conseil d'administration se rencontre une fois par mois.

---

### Forum des citoyens aînés de Montréal:

68 boul. St-Joseph Ouest  
 Montréal (Québec) H2T 2P4  
 Téléphone: 514-270-8464  
 Courriel: [info@fcam.qc.ca](mailto:info@fcam.qc.ca)





## Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIM)

Existant depuis janvier 2000, le *Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIM)* est un organisme de concertation représentant plus de 500 groupes jeunesse de la région. Le Forum est financé par Québec et son mandat est de conseiller la *CRÉ de Montréal* en matière de condition de vie des jeunes. De plus, il coordonne des projets et défend les intérêts des jeunes âgés de 12 à 30 ans. Le *FJIM* inscrit son action politique dans un cadre non-partisan.

### Les mandats :

- Concerter les jeunes et les groupes de jeunes de l'île de Montréal;
- Exercer un rôle-conseil en matière jeunesse;
- Promouvoir et défendre les priorités d'actions jeunesse auprès des instances régionales et municipales;
- Soutenir, à travers le Fonds régional d'investissement jeunesse, des projets locaux, des projets régionaux ainsi que des actions jeunesse structurantes;
- Siéger à la CRÉ de Montréal;
  
- Initier et coordonner des projets de développement, tels que outiller la relève artistique, les programmes *Prends ta place* et *Électeurs en herbe*.

Le *Forum jeunesse de l'île de Montréal* est composé de 26 éluEs mandatéEs pour une durée de 2 ans. Ceux-ci et celles-ci proviennent des milieux étudiant, socio-économique, socio-communautaire, des arts et de la culture, de l'environnement ainsi que des sports et loisirs. C'est chaque année, lors de l'Événement régional jeunesse, que sont éluEs les représentantEs. Surveillez donc la promotion entourant cet événement si vous désirez soumettre votre candidature.



À leur tour, les 26 éluEs du Forum jeunesse de l'île de Montréal élisent 6 de leurs pairs au Comité exécutif du Forum jeunesse, composé d'une présidence et de 5 vice-présidences, et participent à différents comités permanents du Forum jeunesse.

En plus de s'impliquer directement au Forum, les jeunes peuvent se référer au programme *Prend ta place* qui propose notamment un site internet où sont répertoriés plusieurs endroits d'implication pour les jeunes.

---

### **Forum jeunesse de l'île de Montréal**

1550 Metcalfe, Bureau 810  
Montréal, (Québec) H3A 1X6  
Téléphone: (514) 842-2400 Poste 2812  
Courrier électronique: [info@fjim.org](mailto:info@fjim.org)  
Site Web : [www.fjim.org](http://www.fjim.org)



## **D'autres comités consultatifs ont également été créés à Montréal:**

### **Conseil jeunesse de Montréal**

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes MontréalaisES (12-30 ans) et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'administration municipale de la Ville de Montréal a décidé de procéder à la création du *Conseil jeunesse de Montréal*. Celui-ci vise à conseiller le maire et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes et à assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale.

### **Conseil jeunesse de Montréal(CJM)**

1550 rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424  
Montréal, (Québec)  
H3A 1X6  
Téléphone : 514 868-5809  
Courriel : [cjm@ville.montreal.qc.ca](mailto:cjm@ville.montreal.qc.ca)



## INSTITUTIONS



### **Conseil d'établissement scolaire**

Le Conseil d'établissement est un beau lieu pour s'impliquer dans la vie scolaire de nos enfants ou dans notre propre vie scolaire lorsqu'on est dans une école professionnelle. Chaque école compte un conseil d'établissement. Ce conseil a des fonctions et des pouvoirs visant à amener les écoles et les centres de formation à mettre en commun les compétences de toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation. Les fonctions et pouvoirs de cette instance touchent notamment le projet éducatif, la politique d'encadrement, les règles de conduites, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps alloué à chaque matière, l'utilisation des locaux.

Au début de l'année scolaire, qu'on soit parent ou étudiant, on reçoit une invitation à participer à l'assemblée générale. C'est lors de cette rencontre, que des personnes sont élues pour siéger au conseil. Le conseil d'établissement d'une école est composé de 10 à 20 membres (selon la grosseur de l'école) avec une parité entre le personnel scolaire et les parents ou les élèves pour les écoles de formation. Dans le personnel, nous retrouvons des professeurEs, des membres du service de garde et des professionnelLEs non-enseignantEs. Une personne de la direction d'école de même qu'unE commissaire scolaire participent à ces rencontres sans droit de vote.

Au Conseil d'établissement, les membres sont nommés pour 2 ans et la présidence est choisie pour 1 an. Le mandat pour le personnel scolaire est également de 1 an. Il faut compter environ 5 rencontres durant l'année.



## **Associations étudiantes**

Lieu d'apprentissage s'il en est un, les Cégeps ou les universités permettent également une implication dans des instances décisionnelles importantes. Mouvement fort et organisé, le mouvement étudiant encourage l'implication citoyenne et la revendication de ses droits étudiants. Toutes les écoles, que ce soit les Cégeps ou les universités, regroupent les étudiantEs en association dans le but d'exercer des pressions continues sur différents dossiers touchant leur situation étudiante. Quelques écoles sont associées de manière indépendantes, toutefois la majorité des écoles sont regroupées à travers deux grandes associations :

- **L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)**

2570 rue Nicolet, local 301  
Montréal (Québec)  
H1W 3L5  
Téléphone : (514) 390-0110  
[www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

- **La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

210 Ste-Catherine Est,  
Bureau 300  
Montréal (Québec) H2X 1L1  
Téléphone : 514.396.3380  
Information: [feuq@feuq.qc.ca](mailto:feuq@feuq.qc.ca)





## Centres de santé et de services sociaux (CSSS)

Combinant les forces des *CLSC*, des centres d'hébergement et de soins de longue durée (*CHSLD*) et des hôpitaux à vocation communautaire situés sur un même territoire, les *CSSS* ont une mission en trois volets:

- Connaître l'état de santé et de bien-être de la population du territoire et assurer le leadership des actions visant à l'améliorer;
- Gérer l'utilisation des services mis à la disposition de la population du territoire et prendre les mesures appropriées afin de prendre en charge, accompagner et soutenir les usagers de façon à assurer la continuité entre les différents épisodes de soins requis à l'intérieur du réseau de la santé et des services sociaux;
- Gérer de façon optimale la gamme des services qui y sont offerts en s'assurant de leur efficacité, de leur efficience, de leur pertinence et de leur adaptation aux attentes des usagers et aux besoins de la population.

En guise d'exemple, prenons le cas du *Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Lucille-Teasdale*. Ce *CSSS* dessert 171 000 personnes et compte 2400 employéEs et 65 médecins pour offrir des services de première ligne dans les 3 *CLSC* de son territoire (Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Centre-sud) ainsi que dans les services d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie et les 7 centres d'hébergement et services de crise en santé mentale.

On peut s'impliquer dans la gestion du *CSSS* de son territoire. Pour ce faire, il faut poser sa candidature. Des appels de candidatures ont lieu tous les 3 ans, vous trouverez ceux-ci dans vos journaux locaux. Planifiez donc votre implication afin de ne pas manquer leurs élections.



**Qui sont les membres du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration regroupe des citoyenNEs engagéEs dans leur milieu, des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que des clinicienNEs. La composition du conseil d'administration vise la parité hommes-femmes, tout en garantissant la meilleure représentation possible des différentes parties de chaque territoire. Les réunions du conseil d'administration se tiennent à raison d'environ 7 rencontres par année. Chacune de ces rencontres se déroule en public et la population est invitée à y assister et à poser des questions. 18 personnes sont membres du conseil d'administration et de ce nombre, 6 sont des représentantEs de la population ou des usagerÈREs des services de santé et services sociaux.



## EN GUISE D'INVITATION...

Siéger c'est pas sorcier, comme dirait l'autre! En fait, tout ce qu'il faut, c'est de la curiosité, de l'implication, de la motivation et un désir de faire avancer une cause ou la mission d'un organisme. Que ce soit à petite échelle dans un organisme de quartier ou dans une organisation nationale, l'important est de vous faire entendre, de prendre votre place, de faire valoir vos idées.

Avec ou sans expérience, votre désir d'implication trouvera certainement le moyen d'être apprécié. Espérons que cet outil vous aura permis de mieux trouver les modes de participation qui vous conviennent et les façons efficaces de faire valoir vos intérêts.

**Nous ne pouvons que nous répéter : vous êtes des citoyennes  
à part entière! Vous pouvez, vous aussi, siéger et influencer!  
Décider, c'est possible et c'est profitable autant pour soi que pour  
les autres. Mais *Moi, je m'implique...***

